

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1846

30 août 2007

SOMMAIRE

AB Image S.A.	88564	IPEF II Holdings N°4 S.A.	88592
Arepo Sicav	88606	ITT Industries S.à r.l.	88585
Badajoz S.A.	88604	JPMorgan European Property Fund Management Company S.A.	88585
Brascon Holding	88564	Koblenz Holding S.A.	88607
Bristol S.A.	88563	Life-Science Invest S.A.	88604
British Vita Group S.à.r.l.	88606	Luxembourg Bunker Services S.A.	88586
Castera S.à r.l.	88603	Mahebourg S.A.	88608
CFC Finance	88607	Milestone S.à r.l.	88562
Chiesi Finance S.A.	88590	Najis Real Estate S.A.	88585
Comako S.à r.l.	88562	Northfin S.A.	88584
CVE Luxembourg S.à r.l.	88593	Oppenheim ACA Concept	88586
Discovery Group of Funds	88592	Opus Investment S.à r.l.	88587
Dixxi S.à r.l.	88596	Peco International (Lux) Sàrl	88593
E Investment S.A.	88586	Prefueled. com-Online Music Store	88591
Elbalux Holding S.A.	88605	Procter & Gamble Investments Limited	88565
Electricité Reiter et Grethen S.A.	88562	PVI Capital S.à r.l.	88604
EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l.	88593	Reisswolf S.A.	88565
EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l.	88594	Salonfin	88577
Fibaco S.A.	88587	Sider S.A.	88603
Finagi Two Holding S.A.	88594	Sistema Tessile S.A.	88607
GPI Invest	88606	Snow Invest SA	88564
Gramont S.à.r.l.	88576	Sureau S.A.	88564
Groupe Marechal S.à r.l.	88562	TF Holding S.A.	88592
Hervain Investissements S.A.	88603	USG ChinaLux S. à r.l.	88563
Hines International Fund Management Company S.à r.l.	88608	Vanity, S.à r.l.	88590
Hobbes Capital S.A.	88565	VVR	88591
INTERCULTURES S.A.	88563	W.P.M.	88591
Invenergy Wind Europe I S. à r.l.	88563		

Groupe Marechal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE MARECHAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007085997/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Comako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007085999/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Electricité Reiter et Grethen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 91.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE REITER & GRETHEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086004/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Milestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 31.289.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour MILESTONE S.à r.l.

FIDUCIAIRE FORIG SC / FIDUFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086011/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06688. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Bristol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 10.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086013/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07568. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

INTERCULTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007086014/1214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08437. - Reçu 110 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Invenergy Wind Europe I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.952,81.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.592.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086018/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03964. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

USG ChinaLux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.341.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086017/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03965. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

AB Image S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 65.524.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086019/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03961. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Snow Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.411.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086020/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03960. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Sureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 49.114.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086021/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03958. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Brascon Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086016/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06869. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Hobbes Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.156.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086022/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03956. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Reisswolf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 34.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086023/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Procter & Gamble Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.793.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE LLC, a company incorporated and existing under the laws of United States of America, having its registered office at 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA, bearing the Federal Identification Number 31-1311017,

here represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given Cincinnati, Ohio, USA, on 19 June 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the shareholder of PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED (the «Company»), having its registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, (Ireland), registered with the Companies Registration Office, Ireland under number 368358.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record its following resolutions.

First resolution

The appearing party acknowledges that all legal corporate actions (to the extent that any are necessary) have been taken by the Company under the laws of Ireland and the memorandum and articles of association of the Company to allow the transfer of the central administration and centre of main interests of the Company from San Jose GBS Centre, San Jose, Costa Rica to 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and hereby approves such transfer.

Second resolution

The appearing party decides to approve and confirm the amendments to be made to the articles of association of the Company in order to conform to the Luxembourg legal provisions of a société à responsabilité limitée, which will read as follows:

« Art. 1. Preliminary.

PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED (the «Company») is a private company limited by shares (société à responsabilité limitée) incorporated in Ireland named PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, having an indefinite duration and which is governed by these articles (the «Articles») and applicable laws. Accordingly:

1.1 the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;

1.2 the number of members of the Company is limited to forty, so however that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly, they shall, for the purpose of this Article be treated as a single member; and

1.3 any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited.

If and for so long as the Company has only one member:

(a) in relation to a general meeting, the sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member shall be a quorum;

(b) a proxy for the sole member may vote on a show of hands;

(c) the sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member shall be chairman of any general meeting of the Company;

(d) all other provisions of these Articles shall apply with any necessary modification (unless the provisions expressly provides otherwise).

Art. 2. Registered Office and Principal place of business.

2.1. The Company has its registered office in Ireland at such place as from time to time shall be resolved in accordance with applicable laws.

2.2. The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of members.

Branches of the Company or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors (the «Board»).

Art. 3. Share capital.

3.1. The share capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3.2. Each share entitles its owner to one vote and to a proportional right in the Company's assets and profits whether in the case of a distribution, winding up or otherwise.

Art. 4. Transfer of shares.

4.1. Shares may not be transferred inter vivos to non members unless members holding at least three quarters of the issued share capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting.

4.2. Any transfer of shares shall otherwise have to comply with applicable laws.

4.3. Subject to the restrictions of these Articles, any member may transfer all or any of his/its shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial instrument.

4.4. The instrument of transfer of any share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferor will be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the register of members in respect thereof, which entry shall be made upon presentation of an appropriately executed and stamped instrument of transfer, as the case may be.

Art. 5. Purpose of the Company.

The principal objects of the Company are:

5.1. to carry on the business of acquiring, holding and disposing of shares, stocks, debentures and debenture stock in any subsidiary of its holding company and particularly in PROCTER & GAMBLE IRELAND LIMITED a company incorporated in Ireland and to enter into partnerships, unincorporated associations, cooperatives and undertakings of all kinds, both limited and unlimited, and whether established in the state of incorporation of the Company or elsewhere, and in furtherance of this object, to undertake the management of such entities through the appointment of managers nominated by the Board of the Company, or otherwise.

5.2. To sell or dispose of the undertaking of the Company or any part thereof and all or any part of the property and assets of the Company as the Company may think, without limitation, to enter into any such transaction with any company which is for the time being the holding company or a subsidiary of the Company or another subsidiary of the Company's holding company or otherwise associated with the Company in business.

5.3. To lend and advance money or give credit to any company which is for the time being the holding company or a subsidiary of the Company or another subsidiary of the Company's holding company upon such terms as may seem expedient and to guarantee, become surety for, support or secure, whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) and uncalled capital of the Company, or by both such methods, the performance of the obligations of and the repayment or payment of the principal amounts of, and premiums, interest and dividends on any securities of any person, firm or company, including (without prejudice to the generality of the foregoing) security for any debts, obligations or liabilities of any company which is for the time being the holding company or a subsidiary (as defined above) of the Company or another subsidiary (as defined above) of the Company's holding company.

Art. 6. Borrowing powers.

6.1. The Board may exercise all the powers of the Company to borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise), and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable law and subject to any shareholder authorisation required by law as the case may be, to issue debentures, debenture stock and other securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party.

Art. 7. General meetings.

7.1. Each member shall be entitled to receive notice of and attend and vote at general meetings of the Company. Each share shall carry one vote. Each member may validly act at the meeting through a proxy executed and delivered in accordance with these Articles.

7.2. Subject to applicable law, decisions of general meetings are only valid if they are adopted by the votes of the members representing more than half of the voting capital present at the meeting. However, the approval of the members holding more than three quarters of the voting share capital of the Company present at such meeting shall be required for decisions concerning the amendment of the articles of association and for special resolutions and such other decisions as otherwise required by applicable laws.

7.3. All general meetings of members other than annual general meetings, (if applicable), will be called extraordinary general meetings.

7.4. All general meetings of the members shall be held in Luxembourg. Subject as aforesaid, general meetings will be held at such locations as the Board appoint.

7.5. The Board may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on such requisition by members representing more than half of the capital of the company.

7.6. General meetings shall be held in Luxembourg unless, in respect of any particular meeting, either all the members entitled to attend and vote consent in writing to its being held elsewhere or a resolution providing that it be held elsewhere has been passed at the preceding general meeting. Notwithstanding the foregoing provisions of this Article, no general meeting of the Company shall be held in Ireland and any such meetings which the Company may purport so to hold and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

Art. 8. Notice of General Meetings.

8.1. Subject to applicable law, an annual general meeting and a meeting called for the passing of a special resolution shall be called by 21 days' notice in writing at the least, and a general meeting (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) shall be called by 8 days' notice in writing at the least. The notice will be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in manner authorised by these Articles to such persons as are under these Articles entitled to receive such notices from the Company.

8.2. A general meeting, notwithstanding that it has been called by a shorter notice than that specified in the last preceding Article, will be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the those persons required to consent subject to applicable law.

Art. 9. Proceedings at General Meetings.

Quorum

9.1. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business; two members present in person or by proxy holding or otherwise representing no less than fifty percent of the issued share capital of the Company and entitled to vote on the business to be transacted will be a quorum.

9.2. If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened upon the requisition of members, will be dissolved; in any other case it will stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the Board may determine and notice of any meeting adjourned in such manner shall be given as in the case of an original meeting, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the member or members present will be a quorum.

Proxies

9.3. Votes may be given either personally or by proxy. A proxy may attend the general meeting to which the appointment relates and, in the absence of his appointer, may speak and vote thereat on such appointer's behalf.

9.4. The instrument appointing a proxy shall be in any usual or common form and in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a member of the Company.

9.5. The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of that power or authority, shall be deposited at the registered office or at such other place as is specified for that purpose in the notice convening the meeting, before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote.

9.6. The deposit of an instrument of proxy in respect of a meeting will not preclude a member from attending and voting at the meeting or at any adjournment thereof. The instrument appointing a proxy will be valid, unless the contrary is stated therein, as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

9.7. A vote given in accordance with the terms of an instrument of proxy will be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed or the transfer of the share in respect of which the proxy is given, if no intimation in writing of such death, insanity, revocation or transfer as aforesaid is received by the Company at the registered office before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the proxy is used.

9.8. Any body corporate which is a member of the Company may, by resolution of its Board or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of members of the Company, and the person so authorised will be entitled to exercise the same powers on behalf of the body corporate which he represents as that body corporate could exercise if it were an individual member of the Company.

Art. 10. Directors.

10.1. The Company is managed by the Board comprising at least two directors, who need not be members.

10.2. The directors shall not be required to retire by rotation.

10.3. The business of the Company shall be managed by the Board, who may pay all expenses incurred in promoting and registering the Company and may exercise all such powers of the Company as are not, by applicable laws or by these Articles, required to be exercised by the Company in general meeting, subject, nevertheless, to any of these Articles, to applicable laws and to such directions, not being inconsistent with the aforesaid Articles or provisions, as may be given by the Company in general meeting, but no direction given by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Board which would have been valid if that direction had not been given.

10.4. Subject to applicable laws, the Board shall have power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. Save in the case of documentation which under applicable law is required to be executed under the seal of the Company, the Company will be bound by the individual signature of any director.

10.5. A director present at a meeting of the Board shall in addition to his own vote be entitled to one vote in respect of each other director not present at the meeting who shall have authorised him in respect of such meeting to vote for such other director in his absence. Any such authority must be in writing or by cable or telegram or telex message, which must be presented to the secretary or the chairman if the relevant meeting for filing prior to or be produced at the first meeting at which a vote is to be cast pursuant thereto.

10.6. In the execution of their mandate save as required by applicable laws, the directors are not held personally responsible. As officers of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

10.7. Any director who serves on any committee established by the Board or who devotes special attention to the business of the Company or who otherwise performs services which in the opinion of the Board are outside the scope of the ordinary duties of a director, may be paid such extra remuneration by way of salary, or otherwise as the shareholders by special resolution may determine.

10.8. Any director may, provided always that such person is not physically present in Ireland, participate in a meeting of the Board or any committee of the directors by means of conference telephone or other telecommunications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and such participation in a meeting shall constitute a presence in person at the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.9. A resolution in writing signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the Board shall be as valid as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. In addition the Board may pass written resolutions by several documents in the like form each signed by one or more of the directors for the time being entitled to receive notice of meetings of the Board. All such documents when signed by all the directors shall form a record of the resolution.

10.10. As far as possible under applicable laws, every director or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which judgement is given in his favour or in which he

is acquitted or in connection with any application under applicable laws, as the case may be, in which relief is granted to him by a court.

10.11. The directors' fees shall from time to time be determined by the Company in general meeting. The directors may also be paid all travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in attending and returning from meetings of directors or any committee of the directors or general meetings or in connection with the business of the Company.

10.12. The Board may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, to be attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions and for such period and subject to such conditions as it may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the Board may think fit, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

10.13. The Company may exercise the powers conferred by applicable laws, as the case may be, with regard to having an official seal for use abroad, and such powers will be vested in the Board.

10.14. A director who is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall comply with all applicable laws with regard to the disclosure of such interest by declaration.

10.15. A director shall not vote in respect of any contract, appointment or arrangement in which he is interested.

10.16. The Board shall cause minutes to be made in books provided for the purpose:

10.16.1. of all appointments of officers made by the Board;

10.16.2. of the names of the directors present at each meeting of the Board and of any committee; and

10.16.3. of all resolutions and proceedings at all meetings of the Company and of the Board and of committees.

Art. 11. Disqualification of Directors.

11.1. No person resident in Ireland may be appointed a director or an alternate director.

Art. 12. Proceedings of the Board.

12.1. The chairman may, and the secretary on the requisition of a director shall, at any time summon a meeting of the Board. Any director may waive notice of any meeting.

12.2. The quorum necessary for the transaction of business at a meeting of the Board shall be two.

12.3. Notice of a meeting of the Board will be deemed to be duly given to a director if it is given to him personally or sent to him in writing by delivery, post, telecopier, telex, electronic mail or any other means of communication approved by the directors at his last-known address or any other address given by him to the Company for the purpose.

12.4. No meetings of the Board or of any committee thereof shall be held in, and none of the functions of the board pertaining to the management and control of the Company shall be exercised or exercisable in, Ireland.

Art. 13. Financial year.

13.1. The first financial year of the Company upon adoption of these Articles begins on 20 June 2007 and runs until 30 June 2007 with each following financial year beginning on each successive 1st July and ending on each successive 30 June of the following year.

Art. 14. Annual accounts.

14.1. The annual accounts shall be prepared and drawn up by the Board.

Art. 15. Secretary.

15.1. The secretary shall be appointed by the Board for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit, and any secretary so appointed may be removed by them. The secretary's functions shall only be such functions as are delegated to him by the Board or are prescribed by law.

Art. 16. Dividends and Reserves.

16.1. The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend may exceed the amount recommended by the Board. No final dividend may be paid otherwise than in accordance with the provisions of applicable laws.

Art. 17. The Seal.

17.1.1. The seal shall be used only by the authority of the Board and every instrument to which the seal must be affixed under applicable law shall be signed by a director and shall be counter-signed by the secretary or by a second director or by some other person appointed by the Board for that purpose.

17.1.2. The Company may (subject to the provisions of Article 17.1.1.) exercise the powers conferred under applicable law with regard to having an official seal for use abroad and such powers shall be vested in the directors.»

Third resolution

The appearing party records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the interim balance sheet as of 30 April 2007 which constitutes an appendix to the certificate mentioned hereafter.

Statement

1) Corporate capital:

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

2) Net asset value:

The consistency of the assets and liabilities as stated above have been described and confirmed in a certificate signed by the board of directors of the Company dated 7 June 2007 to which the interim balance sheet of the Company as of 30 April 2007 is attached and which conclusion reads as follows:

«Conclusion

It results from the above that:

1. All authorizations or waivers necessary to the Transfer have been duly obtained;
2. The assets, liabilities and the exceeding assets over the liabilities as at 30 April 2007 and the valuation rules, are referred to in the attached Interim Accounts;
3. There are no events which would render such valuation as of the date hereof different;
4. The valuation rules are appropriate as regards to the circumstances;
5. The net assets of the Company correspond as of the date hereof, at least, to the one hundred thousand (100,000) shares in issue with a value of one euro (EUR 1.-) each.»

A copy of this certificate, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Fourth resolution

The appearing party approves the interim accounts of the Company as of the accounting date of 30 April 2007. The appearing party authorises the directors to establish the opening balance sheet according to the interim accounts. As an exception, the Company shall start a fiscal year as at the present date which shall terminate on 30 June 2007.

Fifth resolution

The appearing party decides to fix the address of the central administration and centre of main interests the Company at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Sixth resolution

The appearing party acknowledges the following persons as directors of the Company for an indefinite period:

- Mr Luc Dhont, Manager Taxes, born in Deinze (Belgium), on 8 August 1969, residing at Ommegangstraat 118, B-9681 Maarkedal (Belgium);
- Mr Herwig Meskens, manager, born in Opwijk (Belgium), on 11 December 1957, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Seventh resolution

The appearing party decides to delegate the powers to the board of directors, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the central administration and centre of main interests of the Company, both in Ireland and Luxembourg.

Holding of the shares

The appearing party notes that all the shares of the Company are owned by PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE LLC, a company incorporated and existing under the laws of United States of America, having its registered office at 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA, bearing the Federal Identification Number 31-1311017.

Valuation

The net assets of the Company are evaluated at twenty-eight million four hundred twelve thousand six hundred twenty-eight (EUR 28,412,628.-) euro.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE LLC, une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme Federal Identification Number le numéro 31-1311017,

ici représentée par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cincinnati, Ohio, USA, le 19 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé de PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED (ci-après la «Société»), ayant son siège 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, (Irlande), inscrite au registre Companies Registration Office, Ireland sous le numéro 368358.

Ladite comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante constate que toutes les démarches de droit des sociétés (dans la mesure où elles étaient nécessaires) ont été effectuées par la Société sous les lois irlandaises et conformément à ses statuts afin de permettre le transfert de l'administration centrale et du centre des principaux intérêts de la Société de San Jose GBS Centre, San Jose, Costa Rica au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et approuve le transfert en question.

Deuxième résolution

La comparante décide d'approuver et de confirmer les modifications à apporter aux statuts de la Société pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée, qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Préliminaire.** PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED (la «Société») est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande et dénommée PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED. Cette Société a été constituée pour une durée indéterminée et est régie par les présents statuts (les «Statuts») et le droit applicable. En conséquence:-

1.1. le droit de céder des parts sociales est limité selon les modalités définies ci-après;

1.2. le nombre d'associés de la Société est limité à quarante, étant entendu qu'au cas où deux ou plusieurs personnes détiendraient conjointement une ou plusieurs parts sociales dans la Société, elles seront considérées aux fins du présent Article en tant qu'un seul et même associé; et

1.3. toute offre publique de souscription de parts sociales ou obligations de la Société est strictement interdite.

Si et tant que la Société ne compte qu'un seul associé:

(a) lors d'une assemblée générale, l'associé unique ou un mandataire dudit associé ou (si l'associé est une personne morale) un représentant dûment habilité dudit associé constituera un quorum;

(b) un mandataire de l'associé unique pourra voter à main levée;

(c) l'associé unique ou un mandataire dudit associé ou (si l'associé est une personne morale) un représentant dûment autorisé dudit associé présidera les assemblées générales de la Société;

(d) toutes les autres dispositions des présents Statuts s'appliqueront avec toutes les modifications nécessaires (sauf stipulations expressément contraires).

Art. 2. Siège social et établissement principal.

2.1. Le siège social de la Société est établi en Irlande à l'adresse telle que déterminée de temps à autre conformément au droit applicable.

2.2. L'établissement principal et le centre d'intérêt principal de la Société est situé à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'établissement principal pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par décision des associés.

Le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») pourra décider de la création de succursales et de bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Capital social.

3.1. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) et est représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.2. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix ainsi que le droit à une part proportionnelle dans l'actif et les bénéfices de la Société que ce soit en cas de distribution, de liquidation ou de toute autre opération.

Art. 4. Cession de parts sociales.

4.1. La cession entre vifs de parts sociales à des non-associés sera soumise à une décision préalable des associés statuant en assemblée générale, prise à une majorité d'au moins trois quarts du capital social émis de la Société.

4.2. Toute autre cession de parts sociales devra se faire conformément au droit applicable.

4.3. Sous réserve des restrictions des présents Statuts, tout associé pourra céder l'ensemble ou l'une quelconque de ses parts sociales par écrit dans n'importe quelle forme usuelle ou courante, y compris par acte notarié.

4.4. L'acte de cession d'une quelconque part sociale sera signé par ou pour le compte du cédant, lequel sera réputé demeurer le propriétaire de la part sociale jusqu'à la date de l'inscription du cessionnaire au registre des associés, cette inscription étant effectuée sur présentation d'un acte de cession dûment signé et estampillé, selon le cas.

Art. 5. Objet de la Société.

La Société a pour objet principal:

5.4. l'acquisition, la détention et l'aliénation de parts sociales, d'actions, ou d'obligations dans toute filiale de sa société mère, et plus particulièrement dans PROCTER & GAMBLE IRELAND LIMITED, société de droit irlandais, et la prise de participations dans des associations, des associations non constituées en personne morale, des sociétés coopératives et des entreprises de toutes sortes, qu'elles soient à responsabilité limitée ou non et qu'elles aient ou non leur siège dans l'Etat de constitution de la Société, et, toujours dans le cadre de son objet, la prise en charge de la gestion de telles entités moyennant désignation de membres dirigeants nommés par le Conseil de Gérance de la Société ou de toute autre manière.

5.5. la vente ou l'aliénation d'affaires de la Société ou de toute partie de celle-ci et de tout ou partie des biens et actifs de la Société à l'entière discrétion de la Société, ce sans limitation, la conclusion de telles transactions avec toute société qui aurait au moment donné la qualité de société mère ou de filiale de la Société ou avec toute autre filiale de la société mère de la Société ou associée d'une quelconque autre manière aux affaires de la Société.

5.6. le prêt et l'avance de sommes d'argent ou l'octroi de crédits en faveur de toute société qui serait à un moment donné la société mère ou une filiale de la Société ou une autre filiale de la société mère de la Société selon des conditions jugées appropriées, ainsi que la fourniture de garanties, de sûretés, d'aides ou de cautionnements, soit par engagement personnel ou par hypothèque ou constitution de sûreté surtout ou partie des affaires, des biens et actifs (présents et futurs) et du capital non appelé de la Société, ou par les deux méthodes combinées, en rapport avec l'exécution des obligations de toute personne, entreprise ou société et avec le remboursement ou le paiement du principal, des primes, intérêts et dividendes relatifs à tous titres desdites personnes, entreprises ou sociétés, en ce compris (sans préjudice du caractère général de ce qui précède) la fourniture de garanties pour toutes dettes, obligations ou tout passif de toute société qui serait au moment donné la société mère ou la filiale (selon la définition susmentionnée) de la Société ou une autre filiale (selon la définition susmentionnée) de la société mère de la Société.

Art. 6. Pouvoirs d'emprunt.

6.1. Le Conseil de Gérance pourra exercer toutes les facultés de la Société pour emprunter (sans limitation de montant, notamment par rapport à la valeur nominale du capital social émis de la Société ou autre) et hypothéquer ou grever ses affaires, ses droits de propriété et son capital (en ce compris le fonds de commerce) ou toute partie de ceux-ci, tant présents que futurs et, sous réserve du droit applicable et de l'autorisation des associés, telle que requise le cas échéant par la loi, émettre des obligations et autres titres soit directement, soit en garantie de toute dette, tout passif ou toute obligation de la Société ou d'une tierce partie.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1. Tout associé sera habilité à être convoqué, à assister et à voter aux assemblées générales de la Société. Chaque part sociale donne droit à un vote. Tout associé pourra valablement agir lors de l'assemblée moyennant procuration signée et conférée conformément aux présents Statuts.

7.2. Sous réserve du droit applicable, les résolutions des assemblées générales ne seront valables qu'à condition d'avoir été adoptées par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant trait à la modification des Statuts, à des résolutions spéciales et à toutes autres décisions telles que requises par le droit applicable requérant l'approbation des associés détenant plus de trois quarts des parts sociales de la Société ouvrant droit au vote représentées lors de ladite assemblée.

7.3. Toutes les assemblées générales des associés autres que les assemblées générales annuelles, (s'il y a lieu) seront dénommées assemblées générales extraordinaires.

7.4. Toutes les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. Sous réserve de ce qui précède, les assemblées générales se tiendront aux lieux respectifs déterminés par le Conseil de Gérance.

7.5. Le Conseil de Gérance pourra convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire, étant entendu que des assemblées générales extraordinaires seront également convoquées à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

7.6. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg à moins que, dans le cas d'une assemblée particulière, l'ensemble des associés autorisés à participer et à voter consente par écrit à ce qu'elle ait lieu ailleurs ou qu'une résolution prévoyant la tenue de l'assemblée en un autre lieu ait été adoptée lors de l'assemblée générale précédente. Sans préjudice des dispositions précédentes du présent Article, aucune assemblée générale de la Société ne se tiendra en Irlande, et

toutes assemblées que la Société envisagerait de tenir en ce lieu, au même titre que les procédures y afférentes, seront considérées comme nulles et sans effets.

Art. 8. Avis de convocation aux Assemblées Générales.

8.1. Sous réserve du droit applicable, toute assemblée générale annuelle et toute assemblée convoquée en vue de l'adoption d'une résolution spéciale sera convoquée par écrit avec un préavis d'au moins 21 jours, tandis que toute assemblée générale (autre qu'une assemblée générale annuelle ou qu'une assemblée convoquée en vue de l'adoption d'une résolution spéciale) sera convoquée par écrit avec un préavis d'au moins 8 jours. Ledit préavis est exclusif tant du jour effectif ou supposé de la signification que du jour pour lequel il est donné, et l'avis de convocation devra préciser la date, le lieu et l'heure de l'assemblée et devra être communiqué selon les modalités prévues aux présents Statuts aux personnes habilitées en vertu desdits Statuts à recevoir de tels avis de convocation de la part de la Société.

8.2. Toute assemblée générale, nonobstant le fait qu'elle ait été convoquée dans un délai plus bref que celui susmentionné à l'alinéa précédent, sera néanmoins réputée avoir été dûment convoquée en cas d'accord de l'ensemble des personnes dont le consentement afférent est requis en vertu du droit applicable.

Art. 9. Procédures applicables aux Assemblées Générales.

Quorum

9.1. Aucune affaire ne pourra être conclue lors d'une assemblée générale, à moins qu'un quorum d'associés ne soit réuni à la date à laquelle l'assemblée délibère sur cette affaire; la présence ou la représentation par mandataire ou d'une autre manière de deux associés détenant ou représentant au moins cinquante pour cent du capital social émis de la Société et ayant un droit de vote sur l'affaire devant être conclue constituera un quorum.

9.2. Au cas où le quorum ne serait pas réuni dans la demi-heure suivant l'heure prévue pour la réunion, toute assemblée convoquée à la demande des associés sera dissoute. Dans toute autre circonstance, l'assemblée sera reportée au même jour de la semaine suivante, au même endroit et à la même heure, ou à toute autre date et heure et à tout autre endroit choisis par le Conseil de Gérance, la notification afférente à une assemblée ajournée de la sorte devant être adressée selon les mêmes modalités que s'il s'agissait d'une assemblée initiale, et étant entendu qu'à défaut de quorum dans la demi-heure suivant l'heure prévue pour la réunion, le ou les membre(s) présent(s) constituera (constitueront) un quorum.

Procurations

9.3. Les votes pourront être exprimés soit personnellement soit par l'intermédiaire d'un mandataire. Un mandataire pourra participer à toute assemblée générale pour laquelle il aura été nommé et sera habilité, en l'absence de son mandant, à s'exprimer et à voter pour le compte dudit mandant.

9.4. Le document nommant un mandataire devra être rédigé par écrit de la main du mandant dans n'importe quelle forme usuelle ou courante et porter la signature du mandant ou de son représentant dûment autorisé par écrit ou, au cas où le mandant serait une personne morale, porter la signature d'un membre de la direction de la Société ou d'un représentant dûment autorisé. Le mandataire n'a pas besoin d'être associé de la Société.

9.5. La procuration et le pouvoir ou tout autre mandat éventuels pour lesquels il est signé, ou une copie notariée dudit pouvoir ou mandat, sera déposé(e) au siège social ou en tout lieu spécifié à cette fin dans l'avis de convocation à l'assemblée et ce, avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée lors de laquelle la personne désignée dans le titre en question entend voter.

9.6. Le dépôt de la procuration relative à une assemblée ne saurait empêcher un associé de participer à l'assemblée ou à une quelconque assemblée ajournée correspondante ni d'y exprimer son vote. La procuration vaudra, sauf stipulation contraire des présentes, pour toute assemblée ajournée au même titre que pour l'assemblée à laquelle il se réfère.

9.7. Tout vote émis conformément aux conditions d'une procuration sera réputé valable, nonobstant la survenance préalable du décès ou de la démence du mandant, la révocation du mandat ou du pouvoir pour lesquels la procuration aura été signée ou la cession de la part faisant l'objet du mandat, dès lors qu'aucune notification écrite dudit décès, de ladite démence, révocation ou cession susmentionnés n'aura été adressée à la Société auprès du siège social préalablement à l'assemblée ou à l'assemblée ajournée à laquelle le mandat est exercé.

9.8. Toute personne morale ayant la qualité d'associé de la Société pourra, par voie de résolution de son Conseil de Gérance ou de tout autre organe de direction dont elle se compose, autoriser toute personne qu'elle jugera compétente à la représenter lors d'une assemblée de la Société ou d'une réunion d'une quelconque catégorie d'associés de la Société, étant entendu que la personne ainsi habilitée pourra exercer pour le compte de la personne morale qu'elle représente les mêmes pouvoirs que ceux compétant à ladite personne morale si elle était un associé physique de la Société.

Art. 10. Gérants.

10.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé au minimum de deux gérants, lesquels n'ont pas besoin d'être associés.

10.2. Les gérants ne seront pas tenus de démissionner de leur mandat par roulement.

10.3. La gestion des activités de la Société sera assurée par le Conseil de Gérance, qui sera habilité à engager tous les frais encourus au titre de la promotion et de l'immatriculation de la Société ainsi qu'à exercer tous les pouvoirs de la Société non expressément réservés à l'assemblée générale des associés en vertu du droit applicable et des présents Statuts, sous réserve toutefois que les présents Statuts, que le droit applicable et que les directives susceptibles d'être

données par l'assemblée générale ne soient pas en contradiction avec les Statuts ou les directives susmentionnés, étant entendu qu'aucune directive donnée par l'assemblée générale n'aura pour effet d'invalider un quelconque acte antérieur du Conseil de Gérance qui aurait été valable en l'absence de ladite directive.

10.4. Sous réserve du droit applicable, le Conseil de Gérance sera habilité à agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et à opérer et autoriser tous actes et toutes opérations relatifs à la Société. A l'exception des documents devant en vertu du droit applicable être revêtus du sceau de la Société, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

10.5. Tout gérant présent lors d'une réunion du Conseil de Gérance aura droit, en plus de son vote, à celui de tout autre gérant empêché qui l'aurait autorisé à voter pour son compte en son absence dans le cadre de ladite réunion. Tout pouvoir de la sorte devra être donné par écrit, télégramme ou message télex, et présenté au secrétaire ou au président de la réunion correspondante en vue de son dépôt préalablement à ou à l'occasion de la première réunion à laquelle un vote devra être exprimé en vertu dudit pouvoir.

10.6. Dans le cadre de l'exercice de leur mandat et sous réserve des dispositions du droit applicable, les gérants ne contractent aucune obligation personnelle. En qualité de membres de la direction de la Société, ils répondent de la bonne exécution de leurs fonctions.

10.7. Tout gérant qui exerce ses fonctions au sein d'un comité établi par le Conseil de Gérance ou qui porte une attention particulière aux activités de la Société ou qui, d'une quelconque autre manière, exécute des services qui, de l'avis du Conseil de Gérance, dépassent les limites des attributions ordinaires d'un gérant, pourra prétendre à une rémunération spéciale versée sous forme de salaire ou sous toute autre forme déterminée par les associés par voie de résolution spéciale.

10.8. Tout gérant pourra, à condition de ne pas se trouver en Irlande, participer à une réunion du Conseil de Gérance ou de tout comité des gérants par voie de conférence téléphonique ou autres dispositifs de télécommunications permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes avec les autres, étant entendu qu'une telle participation à une réunion vaudra participation en personne à la réunion. Les réunions pourront également être tenues uniquement par conférence téléphonique. La participation sous cette forme à une réunion vaudra participation en personne à ladite réunion.

10.9. Une résolution écrite signée par l'ensemble des gérants autorisés à un moment donné à être convoqués à une réunion du Conseil de Gérance sera valable au même titre que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment tenue et convoquée. En outre, le Conseil de Gérance pourra adopter des résolutions écrites en plusieurs documents identiques, chacun de ces documents devant être signé par un ou plusieurs des gérants autorisés au moment donné à être convoqués à une réunion du Conseil de Gérance. La totalité desdits documents, signés par tous les gérants, vaudra procès-verbal de ladite résolution.

10.10. Dans la mesure autorisée par le droit applicable, tout gérant ou autre membre de la direction de la Société pourra prétendre à une indemnisation sur les avoirs de la Société au titre de toute responsabilité encourue en tant que partie défenderesse à une procédure civile ou pénale, fondée sur les actes passés dans le cadre de ses fonctions, et dont le jugement lui serait favorable, l'acquitterait ou, en rapport avec une requête en vertu du droit applicable, suivant le cas, lui donnerait décharge.

10.11. La rémunération des gérants sera fixée périodiquement par l'assemblée générale des associés. Les gérants pourront également être remboursés de tous frais de déplacement, d'hébergement et autres frais encourus dans des limites raisonnables du fait de leur participation aux réunions de gérants, à tout comité de gérants, aux assemblées générales ou en rapport avec les activités de la Société.

10.12. Le Conseil de Gérance sera habilité en temps utile et à tout moment à mandater toute société, entreprise, personne ou tout organisme en tant que représentants de la Société, aux fins, et avec les pouvoirs, compétences et facultés et pour la durée et aux conditions jugés pertinents, ledit pouvoir de représentation pouvant contenir toutes stipulations jugées nécessaires par le Conseil de Gérance en vue de la protection des personnes amenées à négocier avec le mandataire, et il pourra en outre autoriser ledit mandataire à déléguer tout ou partie des pouvoirs, compétences et facultés dont il est investi.

10.13. La Société pourra exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par le droit applicable, le cas échéant, en ce qui concerne la possibilité d'user d'un sceau officiel à l'étranger, le Conseil de Gérance étant investi de tels pouvoirs.

10.14. Tout gérant qui, de quelque manière que ce soit, aurait un intérêt direct ou indirect dans un contrat ou un contrat envisagé avec la Société devra respecter le droit applicable en matière de déclaration d'un tel intérêt.

10.15. Tout gérant s'interdit voter relativement à de quelconques contrats, engagements ou accords auxquels il serait partie.

10.16. Le Conseil de Gérance devra faire dresser des procès-verbaux dans les livres afférents:

10.16.1. de toutes nominations de membres de la direction opérées par le Conseil de Gérance;

10.16.2. des noms des gérants présents lors de chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité; et

10.16.3. de l'ensemble des résolutions et procédures des réunions de la Société, du Conseil de Gérance et des comités.

Art. 11. Exclusion de la qualité de gérant.

11.1. Aucune personne résidant en Irlande ne pourra être nommée en tant que gérant ou gérant suppléant.

Art. 12. Délibérations du Conseil de Gérance.

12.1. Le président pourra à tout moment convoquer une réunion du Conseil de Gérance, le secrétaire étant tenu de ce faire à chaque fois qu'un gérant lui en fera la demande. Tout gérant pourra renoncer à la convocation à une quelconque réunion.

12.2. Le quorum nécessaire à la conduite des affaires lors d'une réunion du Conseil de Gérance est fixé à deux.

12.3. L'avis de convocation à une réunion du Conseil de Gérance sera réputé avoir été dûment adressé à un gérant dès lors qu'il aura fait l'objet d'une remise en mains propres ou qu'il lui aura été adressé par écrit par remise, par courrier, par télécopieur, télex, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication accepté par les gérants à sa dernière adresse connue ou à toute autre adresse communiquée par ses soins à la Société à cette fin.

12.4. Aucune réunion du Conseil de Gérance ou d'un quelconque comité dudit Conseil de Gérance ne devra être tenue en Irlande, et aucune des fonctions du Conseil de Gérance afférentes à la gestion et au contrôle de la Société ne pourra y être exercée

Art. 13. Exercice social.

13.1. Le premier exercice social de la Société, à compter de l'adoption des présents Statuts, commencera le juin 2007 et se terminera le 30 juin 2007, chaque exercice social suivant commençant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante.

Art. 14. Comptes annuels.

14.1. Les comptes annuels seront préparés et rédigés par le Conseil de Gérance.

Art. 15. Secrétaire.

15.1. Le secrétaire sera désigné par le Conseil de Gérance, lequel décidera de la durée, de la rémunération et des conditions afférentes à ses attributions, et pourra être révoqué par ledit Conseil de Gérance. Les fonctions du secrétaire seront limitées aux fonctions qui lui sont déléguées par le Conseil de Gérance ou qui sont stipulées par la loi.

Art. 16. Dividendes et Réserves.

16.1. L'assemblée générale des associés pourra à distribuer des dividendes, étant entendu qu'aucun dividende ne devra excéder le montant recommandé par le Conseil de Gérance. Aucun dividende final ne pourra être payé selon d'autres modalités que celles prescrites par le droit applicable.

Art. 17. Le sceau.

17.1.1. Le sceau ne devra être utilisé que sous l'autorité du Conseil de Gérance, et tout acte requérant l'apposition du sceau en vertu du droit applicable sera signé par un gérant et contresigné par le secrétaire ou par un deuxième gérant ou toute autre personne désignée à cette fin par le Conseil de Gérance.

17.1.2. La Société pourra (sous réserve des stipulations de l'Article 17.1.1) exercer les pouvoirs qui lui sont attribués par le droit applicable en matière d'utilisation d'un sceau officiel à l'étranger, les gérants étant investis de tels pouvoirs.»

Troisième résolution

La comparante constate que la description et la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société résultent du bilan intérimaire au 30 avril 2007 qui constitue une annexe au certificat ci-après mentionné.

Déclaration

1) Capital social:

Le notaire soussigné certifie sur base des états financiers lui présentés que le capital social initial de cent mille euros (EUR 100.000,-) a été entièrement souscrit et totalement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2) Valeur de l'actif net:

La consistance des éléments d'actif et de passif telle qu'elle a été exposée ci-avant a été décrite et confirmée dans un certificat signé par le conseil de gérance de la Société daté du 7 juin 2007 auquel est annexé le bilan intérimaire de la Société au 30 avril 2007 et qui conclut comme suit:

«Conclusion

Il résulte de ce qui précède que:

1. toutes les autorisations ou renonciations nécessaires au Transfert ont été obtenue;
2. les éléments d'actif et de passif, l'actif net au 30 avril 2007 et les règles d'évaluation sont indiqués sur les Comptes Intérimaires annexés;
3. il n'y aucun événement depuis cette date qui modifierait cette évaluation;
4. les règles d'évaluation sont adaptées aux circonstances;

5. l'actif net de la Société à la présente date correspond au moins aux cent mille (100.000) parts émises avec un valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Une copie de ce certificat, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

La comparante approuve les comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2007. Elle autorise les gérants à établir le bilan d'ouverture conformément aux comptes intérimaires. Exceptionnellement, la Société commencera son exercice social à la date du présent acte et celui-ci se terminera le 30 juin 2007.

Cinquième résolution

La comparante décide de fixer l'adresse de l'administration centrale et du centre des principaux intérêts de la Société au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Sixième résolution

La comparante confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Dhont, Manager Taxes, né à Deinze (Belgique), le 8 août 1969, demeurante Ommegangstraat 118, B-9681 Maarkedal (Belgique);

- Monsieur Herwig Meskens, gérant, né à Opwijk (Belgique), le 11 décembre 1957, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Septième résolution

La comparante décide de donner au conseil de gérance de la Société tous pouvoirs, avec plein pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent, tant en Irlande qu'au Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert de l'administration centrale et du centre des principaux intérêts de la Société.

Détention des parts

La comparante constate que toutes les parts de la Société sont la propriété de la société PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE LLC, une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme Federal Identification Number le numéro 31-1311017.

Evaluation

L'actif net de la Société est évalué à vingt-huit millions quatre cent douze mille six cent vingt-huit (EUR 28.412.628,-) euros.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mouton, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2007, Relation: EAC/2007/7107. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007.

A. Biel

Référence de publication: 2007087226/239/629.

(070096802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Gramont S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 96.740.

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pascal Roux, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 1^{er} octobre 1956, demeurant à CH-1066 Epalinges, 55, chemin de Ballegue (Suisse), ici représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GRAMONT S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.740, été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1316 du 10 décembre 2003 et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il prend la résolution suivante:

Résolution

Suite à la cession de mille deux cents (1.200) parts sociales en date du 7 juillet 2005, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du code civil, par la société SAINT AMAND LIMITED, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 33116, avec siège aux Bermudes, Hamilton HM JX, Hamilton HM 12-P.O. Box HM 2271, the Corner House -20 Parliament Street, à Monsieur Pascal Roux, administrateur de sociétés, né à Paris, (France), le 1^{er} octobre 1956, demeurant à CH-1066 Epalinges, 55, chemin de Ballegue (Suisse), l'article six des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6** . Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui sont toutes détenues par Monsieur Pascal Roux, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 1^{er} octobre 1956, demeurant à CH-1066 Epalinges, 55, chemin de Ballegue (Suisse).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2005, vol. 532, fol. 73, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087212/231/50.

(070096771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Salonfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.803.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

QS SALONS, LTD, a limited partnership, incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar under number 1387674,

represented by Maître Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4th July 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SALONFIN («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SALONFIN (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Signatory Powers. The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers.

9.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 8, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

9.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Thursday of the month of May at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the fifty thousand (50,000) shares issued at a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;
2. The shareholder has appointed as managers of the Company for an undetermined period of time, subject to the articles of association of the Company:
 - i. Mr Jean-Benoît Lachaise, born on 16th April 1965 at Villers-Semeuse (France), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

ii. Mr F. Michel Abouchalade, born on 31st October 1964 at Beyrouth, with professional address at 243, boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

QS SALONS, LTD, limited partnership, constitué sous les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1387674,

représenté par Maître Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 4 juillet 2007, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, es qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SALONFIN qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SALONFIN (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoir de signature. La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de chaque gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8, toute personne qui est, ou qui a été, gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute

décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les cinquante mille (50.000) parts sociales émises à une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Les parts sociales ainsi

souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs deux mille cinq cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
2. L'associé a nommé en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée, sous réserve des dispositions des statuts de la Société:
 - Monsieur Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
 - Monsieur F. Michel Abouchalade, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth, ayant son adresse professionnelle au 243, boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Kopéra, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7897. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007087268/239/373.

(070097002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Northfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.597.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Un administrateur

Référence de publication: 2007086986/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Najis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.347.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007086984/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07122. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

EXTRAIT

En date du 11 juillet 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé, de transférer le siège social de la Société au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ITT INDUSTRIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086888/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 13 juin 2007

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de M. Steven Clifford en tant que administrateur de la Société avec effet au 13 juin 2007.

Le conseil de administrateur se compose désormais comme suit:

- M. Jean-Christophe Ehlinger, administrateur;
- M. Steven Greenspan, administrateur;
- M. Steven Mastrovich, administrateur;
- M. Karl McCathern, administrateur;
- M. Lawrence Fuchs administrateur;
- M. Jonathan Griffin, administrateur;
- M. Richard Crombie, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007086817/7569/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 21. März 2007 KPMG AUDIT S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 gewählt.

Luxembourg, im Juni 2007.

OPPENHEIM ACA CONCEPT SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2007086821/1999/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Luxembourg Bunker Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.933.

Il résulte d'un courrier reçu par la société en date du 3 octobre 2006 que Monsieur Eduard Verberghet a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG BUNKER SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007086767/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Extraits des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 15 juin 2007

- 1) Démission avec effet immédiat de M. Christophe Cahuzac en tant que administrateur de la société.
- 2) Nomination avec effet immédiat de M. Gareth Essex-Cater, résidant professionnellement au Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX Channel Islands entant que administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086773/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 22.178.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FIBACO S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été élue comme nouveau Réviseur d'Entreprises, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007086781/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.778.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP II STARCK S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 121.535 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

ADVENT STEEL S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 121.231 and having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

both here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg,
by virtue of two proxies established in June 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name OPUS INVESTMENT S.à r.l. (hereafter the «Company»), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 116.778, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1486 of August 3, 2006, and which bylaws have been restated by a deed of the undersigned notary on January 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 901 date May 16, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one million Euro (€ 1,000,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) by creation and issue of forty thousand (40,000) new shares, all with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-).

Subscription - Payment

The shareholders resolve to subscribe for the new shares as follows:

- CEP II STARCK S.à r.l. resolves to subscribe for twenty thousand (20,000) new shares, with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company, documented by a deed of assignment of a loan agreement dated February 19, 2007, according to which CEP II STARCK S.à r.l. lent to the Company the principal amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000.-). Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the deed of assignment of an interest free loan agreement executed by the Company and CEP II STARCK S.à r.l. on February 19, 2007.

- ADVENT STEEL S.à r.l. resolves to subscribe for twenty thousand (20,000) new shares, with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company, documented by a loan agreement dated June 18, 2007, according to which ADVENT STEEL S.à r.l. lent to the Company the principal amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000.-). Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the interest free loan agreement executed between the Company and ADVENT STEEL S.à r.l. on June 18 15, 2007.

IV. Following the capital increase, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's bylaws, so it shall henceforth reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) represented by forty thousand five hundred (40,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) and with such rights and obligations as set out in the Articles.»

V. The Shareholders resolve to accept the resignation of Mr. Mike Thomas as Category B Manager of the Company as of April 15, 2007, and to grant him discharge for the exercise of his mandate until April 15, 2007.

VI. The Shareholders resolve to appoint Mr. Godfrey Abel, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category B Manager of the Company as of April 15, 2007.

The Shareholders further acknowledge that the Board of Managers of the Company is therefore composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. John Fenton Harris, Managing Director, born on April 29, 1960 in Washington, United States of America with address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America,

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B Managers:

- Mr. Desmond Mitchell, Company Director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;

- Mr. Godfrey Abel, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately 13,000.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CEP II STARCK S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.535, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et

- ADVENT STEEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.231, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ici représentées par Monsieur Régis Galiotto, employé, ayant adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données en juin 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination OPUS INVESTMENT S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.778, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 mai 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1486 le 3 août 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 901 en date du 16 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associées décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un million d'Euro (€ 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1.012.500,-) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

Les associés décident de souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

- CEP II STARCK S.à r.l. décide de souscrire à vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur de cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société, documentée par un contrat de transfert de prêt aux termes duquel CEP II STARCK S.à r.l. a prêté la somme de cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) à la Société. Preuve de l'existence et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat conclu entre la Société et CEP II STARCK S.à r.l. en date du 19 février 2007.

- ADVENT STEEL S.à r.l. décide de souscrire à vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur de cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société, documentée par un contrat de prêt aux termes duquel ADVENT STEEL S.à r.l. a prêté la somme de cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) à la Société. Preuve de l'existence et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt conclu entre la Société et ADVENT STEEL S.à r.l. en date du 18 juin 2007.

IV. Suite à l'augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1.012.500,-) représenté par quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, dont les droits et obligations y relatifs sont définis dans les Statuts.»

V. Les associés décident d'approuver la démission de M. Mike Thomas en sa qualité de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 15 avril 2007 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

VI. Les associés décident de nommer M. Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, résidant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société, avec effet au 15 avril 2007.

Les associés reconnaissent ainsi que le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur John Fenton Harris, administrateur de sociétés, né le 29 avril 1960 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Desmond Mitchell, administrateur de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, résidant au 17, Penners Garden, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;

- Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, résidant au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 13.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14531. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007088362/211/161.

(070098919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Vanity, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 82.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007086921/236/11.

(070096405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Chiesi Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.418.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 juillet 2007, LAC/2007/15959 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juin 2007, acte n°420, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société CHIESI FINANCE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007086925/208/18.

(070096259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

W.P.M., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 102.653.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 28 novembre 2006, enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, volume 440 - folio 14, case 1, que les actionnaires de la société anonyme W.P.M. (S.A.), ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102.653, constituée le 7 juillet 2006, mise en liquidation volontaire suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 8 novembre 2006, ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société W.P.M S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme délivré aux fins de dépôt au Registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086926/242/23.

(070096254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

VVR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.752.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088332/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00137. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Prefueled. com-Online Music Store, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy.

R.C.S. Luxembourg B 110.434.

Extrait des résolutions écrites des actionnaires de la société en date du 27 mars 2007

Il résulte de la résolution des actionnaires de la société PREFUELED. COM - ONLINE MUSIC STORE S.à.r.l., société à responsabilité limitée, en date du 27 mars 2007, le point suivant:

1. Acceptation du transfert du siège social de la société, à compter de la présente résolution des actionnaires, du 2, rue J Hackin, L-1746 Luxembourg au 45, rue Siggy, L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086932/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

IPEF II Holdings N°4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.895.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 juillet 2007, LAC/2007/15971 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2007, acte n°432, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société IPEF II HOLDINGS N°4 S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007086928/208/18.

(070096249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

TF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 98.056.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 juin 2007 à 9 heures

L'assemblée accepte la nomination de Mme Françoise Forgues en qualité d'Administrateur-délégué, demeurant 52, avenue Maurice Trubert, F-64200 Biarritz.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour la société
P. Forgues
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007086866/1453/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 6 juillet 2007 à 10h30 au siège social à Luxembourg

Résolution unique

Il a été décidé de renouveler les mandats suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2008:

- M. Silvio Ammann, 24 Quai du Seujet, CH-1211 Genève 2, Président.
- M. William Ramsay, 24 Quai du Seujet, CH-1211 Genève 2, Administrateur.
- M. Alex Schmitt, 44, rue de la Vallée, L-2015 Luxembourg, Administrateur.
- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5335 Munsbach, Réviseur d'Entreprises.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.
EFG PRIVATE BANK (LUX) S.A.
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007086864/1210/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.257.

—
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 26 juin 2007 que:

- Mr Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat;

- Mr Alain Pacaud, né le 16 août 1946, à Gouvieux, (France), ayant comme adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris (France) été nommé gérant avec effet immédiat;

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.
Pour CVE LUXEMBOURG S.à r.l
D. Marliani
Mandataire

Référence de publication: 2007086860/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47815 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007086841/211/11.

(070096636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

—
Extrait de la convention d'apport de parts datée du 31 mai 2007

En vertu de la convention d'apport de parts sociales datée du 31 mai 2007, la société PERRY EQUIPMENT CORPORATION, avec siège social au 118, Washington Avenue, Mineral Wells, Texas 76068 (USA), a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société PECO INTERNATIONAL (LUX) S.à r.l. de la manière suivante:

- 1.000 parts sociales (représentant l'intégralité du capital social de PECO INTERNATIONAL (LUX) S.à r.l.) à la société PERRY INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 (USA), dont le numéro d'immatriculation au Registre des Sociétés du Delaware est le 4303115.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007086837/6326/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06084C. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.145.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47816 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007086835/211/11.

(070096628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Finagi Two Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.388.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée FINAGI TWO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n° 114.388,

constituée suite à un acte de réalisation de scission reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 24414.

L'assemblée est présidée par M. Marco Sterzi, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Marco Sterzi, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 15.200 (quinze mille deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Changement de la devise d'expression du capital social de CHF en EUR, au cours de conversion applicable le 1^{er} juillet 2006, date d'ouverture de l'année sociale en cours, à savoir: 1.- CHF = 0,6384 EUR, de sorte que le capital social actuel de CHF 100.000.-, sera de EUR 63.840.-, la différence résultant de l'application du cours de change au 1^{er} juillet 2006 et le cours de change applicable à la date de l'acte de conversion, étant, si elle est négative, libéré par l'apport d'un montant égal à la différence entre le montant du capital social de EUR 63.840.- et le montant obtenu par la conversion au taux de change applicable le jour de la conversion lequel montant est à prélever des bénéfices libres et si elle est positive, versé à un compte de réserve dont il ne pourra être disposée qu'en observant les règles sur la modification du capital social.

3. Attribution aux actions d'une valeur nominal de Eur 2,- chacune.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 15.200 actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de CHF en EUR, au cours de conversion applicable au 1^{er} juillet 2006, date d'ouverture de l'année sociale en cours, à savoir: 1,- CHF = 0,6384 EUR, de sorte que le capital social actuel de CHF 100.000,-, représenté par 15.200 actions sans désignation de valeur nominale,

sera de EUR 63.840,-, représenté par 15.200 actions sans désignation de valeur nominale.

La différence négative entre le cours de change appliqué et le cours de change applicable le jour de l'opération de conversion, savoir

le 1^{er} juillet 2006: 1,- CHF = 0,6384 EUR

le jour du présent acte, 1,- CHF = 0,6044

s'élevant à EUR 3.400,- en total, étant libérée par le transfert d'un montant égal au compte capital à prélever des bénéfices disponibles.

La preuve de l'existence des «bénéfices disponibles» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan clos au 30 juin 2006,

lesquels documents, après avoir été signés ne varietur par toutes les parties comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

La preuve du cours de change existant entre le CHF et l'EURO à la date du présent acte a été rapportée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} juillet 2006 en Euro.

Troisième résolution

L'assemblée générale fixe à EUR 2,- la valeur nominale de chaque action de la société,

et décide en conséquence de remplacer les 15.200 actions existantes par 31.920 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) par action,

à attribuer aux actionnaires existants au prorata des actions actuellement détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 63.840,- (soixante-trois mille huit cent quarante Euros), représenté par 31.920 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) par action.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, ces derniers connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sterzi, X. Mangiullo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007. LAC/2007/15976. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087238/208/95.

(070097240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Dixxi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HG INCORPORATIONS LIMITED, a company registered in England and Wales (registered number (4572042) and whose registered office is at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom, represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy given under private seal dated July 9, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name DIXXI S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company

and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one manager can represent one or more managers. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s)- Votes. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

Art. 15. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by HG INCORPORATIONS LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, HG INCORPORATIONS LIMITED S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1- Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Frank Przygodda, born on 28 February 1968, in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and

- Mr Justin Von Simson, born on 5 September 1974 in Solihull (England), with professional address at Salvatorstrasse 3, D-80333 München, Germany.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any one manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any one manager.

2- The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll Luxembourg, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HG INCORPORATIONS LIMITED, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom, et immatriculée sous le numéro 4572042,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DIXXI S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou d'acquisition, tous titres ou droits de toute sorte par la participation, l'apport, la souscription, la prise ferme ou l'option d'achat, la négociation ou toute autre manière, ou l'acquisition par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la possession, administration, développement, gestion et disposition de ces détentions d'intérêts.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais pas uniquement, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- apporter toute assistance financière sous quelque forme que ce soit (y compris mais pas uniquement, les avances, prêts, dépôts d'argent, crédits, garanties ou octroi de sûretés aux Sociétés Apparentées) et conclure toute garantie gage ou autre forme de sûretés, par engagement personnel ou hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des actifs de propriété (présents et futurs) ou par toutes ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de chacune des Sociétés Apparentées, ou tous directeurs ou agents de la Société et de chacune des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi.

En dehors de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières si ces opérations permettent d'améliorer les objectifs ci-dessus et d'effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits dans cet article, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant de cette prime d'émission est à la libre disposition du (des) Associé(s).

Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision du (des) associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Les gérants peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans juste motif, par une résolution du (des) Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs des gérants. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société peut, en cas de gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant unique ou du Conseil de Gérance. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions, sans convocation préalable, lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant. Afin d'éviter tout doute, un gérant peut représenter plusieurs gérants. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance devront être adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant sera considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance doivent être signés par tous les gérants présents à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout gérant ou toute personne nommée par tout gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs des associés - votes. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut être tenue valablement sans convocation préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des Associés doivent être prises lors d'assemblée convoquée conformément aux dispositions applicables de la Loi.

S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque Associé peut recevoir le texte des décisions à prendre et donner son vote par écrit.

Un Associé peut être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit, télégramme, téléfax e-mail ou tout moyen similaire un mandataire, qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la Loi.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par un vote à la majorité des Associés.

Malgré les dispositions précédentes, le gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'(les) associé(s).

Titre VII.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 17. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

HG INCORPORATIONS LIMITED, prénommée, a souscrit toutes les parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la dispos Le capital social a été souscrit comme suit:

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'entité nommée ci-dessus, HG INCORPORATIONS LIMITED S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1. Sont nommés aux fonctions de gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Frank Przygodda, né le 28 février 1968, à Bochum (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et

- Monsieur Justin Von Simson, né le 5 septembre 1974, à Solihull (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à Salvatorstrasse 3, D-80333 Munich, (Allemagne).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ces gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par un des gérants.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8305. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007087270/239/385.

(070096856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Castera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.377.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089027/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08393. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Sider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.044.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088386/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09350. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Hervain Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.038.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Christophe Dermine
- Madame Olivier Dewalque

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mr Pietro Carezza, domicilié Via Moncucco 25, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme
M. Koeune
Un administrateur

Référence de publication: 2007086872/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

PVI Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.983.

—
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 26 juin 2007 que:

- Mr Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat;

- Mr Alain Pacaud, né le 16 août 1946, à Gouvieux, (France), ayant comme adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris (France) a été nommé gérant avec effet immédiat;

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour PVI CAPITAL S.à r.l

D. Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2007086859/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Badajoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007088423/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09474. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Life-Science Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.924.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088402/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06867. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Elbalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 29.169.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Diane Welter, gérante, née à Luxembourg, le 13 mai 1960, demeurant à L-5290 Neuhäusgen, 46, rue Principale.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme holding ELBALUX HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 29.169, dont le siège social à été dénoncé en date du 2 août 2004, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 14 du 18 janvier 1989.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital social en euros en date du 10 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1305 du 9 septembre 2002.

Que Madame Diane Welter s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ELBALUX HOLDING S.A., dont le capital social s'élève à cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze euro (148.736,11 EUR) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société ELBALUX HOLDING S.A., la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé, le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

La comparante nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Gilbert Welter, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 1952, demeurant à L-5290 Neuhäusgen, 46, rue Principale, et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur Gilbert Welter, en sa qualité de commissaire-vérificateur, la comparante en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Gilbert Welter prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

La comparante, constituée en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ELBALUX HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-5290 Neuhäusgen, 46, rue Principale, pour une durée de cinq années.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Welter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/14940. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007089302/202/52.

(070099580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Cornélius Bechtel, avec adresse au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que membre du conseil de surveillance pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Renouvellement du mandat de Baron Berghmans, avec adresse 1, Hoyoux, B-4560 Clavier les Avins en Condroz, Belgique, en tant que membre du conseil de surveillance pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Renouvellement du mandat Léon A. Lhoist, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique, en tant que membre du conseil de surveillance pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086747/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Arepo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.386.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / J. Siebenaller

Référence de publication: 2007086749/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07231. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juin 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- Nomination de Monsieur Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086750/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:
Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Léon Albert Lhoist, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, B-1050 Bruxelles, Belgique
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Renouvellement du mandat du commissaire H.R.T. REVISION S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086746/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05872A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.954.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 mai 2007 à 11.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean Marc Leonard de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Gabrielle Mingarelli, née le 15 mai 1959 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007086814/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Koblenz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de ELPERS & CO Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Sarl, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg a été nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse pro-

fessionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086810/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique ayant eu lieu le 16 mai 2007

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Mark Sears de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Lars Huber né le 28 mai 1971 à Mannheim (Allemagne) et résidant professionnellement au 3, Old Burlington Street à Londres W1S 3AE, à compter du 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007086862/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Mahebourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.547.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juillet 2007 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet en date du 6 mars 2007 en tant qu'administrateur est ratifiée.
2. Sont réélus administrateurs, leurs mandats prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

- Monsieur Bruno Beernaerts;

- Monsieur Alain Lam;

- Monsieur Patrick Moinet.

3. Est réélu Commissaire pour la même période, la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007086730/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.
